

**Conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat**  
**2e séance ordinaire**  
**13 décembre 2022**  
**Pavillon principal**

<i>Présences et absences</i>		Pré.	Abs.		Pré.	Abs.		Pré.	Abs.
<b>Conseil des élèves</b>			<b>Équipe-école</b>			<b>Parents</b>			
			X	Adra BERRAH	X		Annick BOULIANE	X	
			X	Chloé PICARD		X	Yacine BOUSSAID	X	
				Michèle CASTONGUAY		X	Delphine COPPÉ	X	
				Martin VERRETTE	X		Marc. Etienne DESLAURIERS	X	
<b>Représentants de la communauté</b>				Anne-Marie ÉTHIER	X		El Mustapha JAOUHAR	X	
Raphaël MANGIN	X			Jean-François COMEAU-BARIL	X		Martin LALONGER		X
Kassandra Chéry THÉODAT	X						Nassima OMANI	X	
<b>Invités</b>				<i>Sabine POSSO, dir.</i>	X		Cloé RODRIGUE	X	
				M. Stéphane Chaput, DGA des ressources matérielles du CSSdM					
				M. Stephen Tessier, coordonnateur aux ressources matérielles du CSSdM					
				M. Alexandra Gagnon, coordonnatrice aux ressources matérielles du CSSdM					
				Dre Yun Jen, médecin spécialiste en santé publique à la DRSP de Montréal					
				Dr Frédéric Tupinier-Martin, médecin-résident en santé publique à la DRSP de Montréal					
				M. Loïc Martin-Rouillard, toxicologue à la DRSP de Montréal					

Point	Discussion	Suivis
1. Ouverture de l'assemblée		
1.1. Mot de bienvenue et présentation de tous les membres	Mme Bouliane souhaite la bienvenue aux membres et aux invités qui se présentent.	

Point	Discussion	Suivis
1.2. Prise des présences et vérification des quorums		
2. Adoption de l'ordre du jour	Proposée par M. Boussaid Secondée par Mme Éthier	
3. Présentation de M. Stéphane Chaput (DGA) des ressources matérielles du CSSdM : projet majeur et suivi de l'accompagnement de la CNESST et de la DRSP	<p><b>PRÉSENTATION SUR LES ENJEUX D'AMIANTE ET DE MOISSURES</b></p> <p><b>Ressources matérielles du CSSdM</b></p> <p>Mme Gagnon explique qu'à la suite d'un signalement fait à la direction régionale de santé publique (DRSP) à l'égard de présence d'amiante et de moisissures dans l'école, des observations ont été faites et des travaux urgents ont été demandés, en particulier dans des locaux inoccupés. Ces travaux sont majoritairement terminés. Des tuiles au plafond ont été remplacées et des nettoyages préventifs des entre-plafonds ont été effectués. Des infiltrations d'eau ont été constatées à la suite de fortes pluies; les travaux de réparation sont quasi terminés. Aucune trace de moisissure n'a été observée lors de la visite de la CNESST.</p> <p>Tous les travaux sont effectués sous la supervision d'une firme externe en hygiène du travail afin d'assurer la sécurité des travailleurs et de toute personne se trouvant dans l'école.</p> <p>Plusieurs tests d'air ambiant ont été effectués autant dans les locaux où des travaux sont effectués qu'ailleurs dans les établissements. Tous les résultats sont conformes.</p> <p>Un régisseur, M. Alexandre Fafard, a été embauché pour assurer un suivi rigoureux de l'état du bâtiment et la coordination des travaux dans les trois pavillons.</p> <p><b>Direction régionale de santé publique (DRSP)</b></p> <p>Dre Jen explique que le rôle de la DRSP est d'évaluer les risques populationnels à la santé et les minimiser. La démarche de la DRSP est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une enquête en collaboration avec le milieu;</li> <li>- S'assurer qu'un plan d'action soit développé;</li> </ul>	Mme Posso communiquera la façon de signaler tout enjeu nécessitant une réparation ou une inspection.

Point	Discussion	Suivis
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Émettre des recommandations, lorsque pertinent;</li> <li>- Suivre la situation au besoin.</li> </ul> <p>L'enquête n'est pas terminée et il est possible que les recommandations changent selon l'évolution du dossier.</p> <p>M. Martin-Rouillard explique à propos des infiltrations d'eau que les bâtiments sont vétustes et l'étanchéité est en investigation. Les correctifs appropriés ont été ou seront apportés pour prévenir des moisissures.</p> <p>Dr Tupinier-Martin explique à propos de l'amiante que tous les bâtiments construits au Québec avant 1999 contiennent de l'amiante. Si les matériaux contenant de l'amiante ne sont ni endommagés ni manipulés, ils posent un risque négligeable pour la santé. Un registre des matériaux contenant de l'amiante est tenu à jour par le CSSdM et les matériaux endommagés ont été remplacés. Aucun élément ne justifie une évacuation. Les mesures posées jusqu'à maintenant par le CSSdM permettent de contrôler de manière appropriée l'exposition à l'amiante et aux moisissures. Les investigations se poursuivent et des correctifs sont apportés dès qu'un problème est constaté.</p> <p>M. Chaput s'engage à apporter tous les correctifs pour que les lieux soient sains et sécuritaires. Le CSSdM a immédiatement nommé un régisseur afin d'assurer un suivi rigoureux et rapide.</p> <p><b>Période de questions :</b></p> <p><u>Question 1</u> : Est-ce que les travaux sont réalisés en présence d'élèves?</p> <p><u>Réponse 1</u> : Mme Gagnon explique que les travaux ont été effectués les soirs, fins de semaines et pendant les journées pédagogiques.</p> <p><u>Q2</u> : La chaufferie a été condamnée. Sera-t-elle incluse dans les travaux majeurs?</p> <p><u>R2</u> : Des recommandations seront émises au gouvernement pour faire de Sophie-Barat un lieu d'éducation exemplaire. La chaufferie est incluse dans le projet.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p><u>Q3</u> : Est-ce que des recommandations concrètes seront faites quant à une évacuation? Pourquoi devons-nous être toujours en mode réactif plutôt que préventif?</p> <p><u>R3</u> : Le régisseur est là pour travailler en amont des problèmes, mais il y aura malheureusement des correctifs à apporter à de nouveaux problèmes dans l'un ou l'autre des pavillons. Toutes les recommandations faites par la DRSP sont appliquées. Le CSSdM souhaite éviter une délocalisation d'urgence comme celle vécue avec le Bloc A.</p> <p><u>Q4</u> : Est-ce que le diagnostic de la DRSP est réalisé sur les tests d'air réalisés tout au long de l'automne? Est-ce que les tests d'air ont été faits dans des zones où des travaux importants ont été effectués? Est-ce que la DRSP sera impliquée tout au long des travaux?</p> <p><u>R4</u> : Dans le cadre des travaux de construction, tous les entrepreneurs devront respecter l'ensemble des règles en vigueur. Une surveillance en continu est effectuée. Tous les rapports ont été transmis à la DRSP qui confirme que les travaux respectent les normes. Des tests d'air sont effectués, mais le meilleur indicateur est de s'assurer que les matériaux sont intacts, qu'un système de ventilation à pression négative soit mis en place pendant les travaux et qu'un nettoyage important soit effectué après les travaux. La DRSP a l'obligation d'intervenir et de soutenir leurs partenaires lorsqu'il y a des risques potentiels à la santé.</p> <p><u>Q5</u> : M. Fafard sera-t-il présent tout au long des travaux? Comment les élèves peuvent-ils être inclus pour signaler tout problème?</p> <p><u>R5</u> : M. Chaput explique que toute personne, incluant les élèves, pourra signaler des problèmes à la direction. Le mandat de M. Fafard sera maintenu tant et aussi longtemps que nécessaire.</p> <p><u>Q6</u> : Les correctifs ont été apportés à la suite d'une plainte à la CNESST. Faut-il toujours une plainte pour que des travaux soient faits?</p> <p><u>R6</u> : On estime que le régisseur devrait être en mesure d'assurer une inspection en continu des travaux à effectuer dans l'un ou l'autre des bâtiments. M. Fafard explique qu'un programme de prévention sera mis en place et assurera l'entretien du bâtiment. Une équipe effectuera un bilan de</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>santé des bâtiments. On demande de communiquer avec la direction pour signaler toute intervention nécessaire.</p> <p><u>Q7</u> : Quel était le risque associé aux tuiles qui étaient manquantes dans certains locaux? L'information transmise aux parents n'était pas très claire sur les risques pour l'équipe-école et les élèves. On invite le CSSdM à utiliser un langage clair et simple lorsqu'il transmet de l'information ou émet des recommandations. On estime que si toutes les demandes doivent passer par la direction, celle-ci risque d'être rapidement submergée. Serait-il possible d'identifier des éléments plus à risque à communiquer au personnel afin qu'ils puissent être plus vigilants sur les bris à rapporter?</p> <p><u>R7</u> : Le CSSdM est allé au-delà des recommandations pour nettoyer l'entre-plafond. M. Chaput mentionne qu'on ne demande pas que toutes les demandes passent uniquement par la directrice, mais un processus sera mis en place pour garantir que M. Fafard soit avisé de toute situation problématique et qu'il puisse se consacrer pleinement à son rôle.</p> <p>Dre Jen explique que la DRSP effectue une évaluation d'ensemble pour atténuer les risques. La DRSP suivra l'évolution du dossier en fonction des informations disponibles dans le temps. La DRSP estime que l'exposition n'est pas significative. Les entre-plafonds ont été inspectés et nettoyés; les tuiles ont été inspectées et remplacées au besoin. Elle se dit satisfaite des correctifs apportés. M. Tupinier-Martin précise que les tests d'air ne sont pas les mesures les plus fiables pour détecter la présence d'amiante dans l'air. Il importe surtout d'appliquer les mesures de contrôle en amont.</p> <p><u>Q8</u> : Y a-t-il d'autres rapports de la DRSP ou du CSSdM qui pourraient être transmis au conseil d'établissement?</p> <p><u>R8</u> : La DRSP est soumise à des obligations de confidentialité. Dre Jen validera si d'autres rapports peuvent être partagés.</p> <p><u>Q9</u> : On constate de l'anxiété chez les enfants et sans doute chez les enseignants. Il y a une classe où il manque environ la moitié du plancher. Qu'est-ce qui est fait?</p> <p><u>R9</u> : Il s'agit du local 03 dont la réparation s'est terminée le 12 décembre. Le plancher a été retiré rapidement à la suite d'une infiltration d'eau après</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>avoir reçu l'avis d'un hygiéniste externe qui estimait que les travaux étaient sécuritaires.</p> <p><b>PROJET MAJEUR</b></p> <p>M. Tessier explique qu'un projet majeur dépasse 50 M\$ et qu'il souscrit à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique. C'est la première fois qu'un centre de services scolaires gère un projet majeur; ils étaient auparavant gérés par la SQI. Un suivi régulier et des redditions de comptes sont effectués. Le CSSdM n'a pas l'argent dans ses coffres; des allocations ont été données, mais le budget sera alloué lorsque le dossier d'affaire aura été accepté.</p> <p>Le projet de Sophie-Barat a été enchâssé dans la loi 66 ce qui a permis de gagner une année et de ne pas avoir à réaliser un dossier d'opportunité. Les firmes d'architectes et d'ingénieurs ont été choisies par la SQI à la suite d'appels d'offres publics et accompagneront le CSSdM tout au long du projet. Dans le cadre du dossier d'opportunité, on élabore les stratégies. Le dossier d'affaires permet de développer l'option immobilière retenue jusqu'aux estimations, plans et devis préliminaires.</p> <p><u>Étapes réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de financement pour la réalisation des travaux du Bloc A;</li> <li>- Appel d'offres lancé pour les travaux sur l'enveloppe extérieure du Bloc A</li> <li>- Octroi d'un financement pour l'élaboration du dossier d'affaires</li> <li>- Sélection des professionnels pour le dossier d'affaires (architectes et ingénieurs).</li> </ul> <p><u>Étapes à venir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertises, incluant le bilan de santé (d'ici la fin 2022);</li> <li>- Lancement de l'appel d'offres pour les professionnels en gestion de projet; un premier appel d'offres non concluant a été réalisé;</li> <li>- Travaux au Bloc A (début 2023, durée prévue de 30 mois)</li> <li>- Début des consultations et ateliers de conception avec des représentants de la direction, des parents, des élèves, du personnel (2023)</li> </ul>	

Point	Discussion	Suivis
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt du dossier d'affaires (printemps 2025)</li> <li>- Début des travaux majeurs sous réserve de l'approbation du dossier d'affaires par le Conseil du trésor. Le plan de match exact sera élaboré dans le dossier d'affaires.</li> </ul> <p>À noter : Le bloc sportif et la piscine ne font pas partie du projet majeur puisqu'il s'agit d'un bail emphytéotique avec la ville.</p> <p>M. Tessier présente la ligne de temps des travaux. On ignore si le projet pourra être réalisé en cohabitation, ce qui aura une incidence sur la durée des travaux. La construction d'une école transitoire, qui devra accueillir plus de 600 élèves sur le terrain de l'école Marie-Anne, débutera en 2023. On évaluera ultérieurement si un autre site, en plus de l'Annexe, de St. Dorothy et de l'école transitoire, devra être développé.</p> <p>Pour les écoles transitoires, le CSSdM travaille de concert avec le ministère de l'Éducation. L'objectif est de livrer une école le plus rapidement possible, idéalement pour la rentrée 2025. Le CSSdM est en contact constant avec le ministère. L'information sur les travaux sera régulièrement mise à jour sur le site internet de l'école Sophie-Barat (<a href="https://sophie-barat.cssdm.gouv.qc.ca/notre-ecole/travaux/">https://sophie-barat.cssdm.gouv.qc.ca/notre-ecole/travaux/</a>).</p> <p><b>École transitoire Marie-Anne</b></p> <p>Les plans sont complétés. L'école se situera aux coins des rues Sauvé et Saint-Laurent. En plus des classes, l'école comprendra un grand gymnase. Le CSSdM a reçu un avis favorable du ministère de l'Éducation. La démolition de la bâtisse existante a été effectuée. L'appel d'offres pour la construction de l'école a été lancé et est en analyse auprès du MEQ.</p> <p>L'école sera climatisée, ventilée, avec des casiers, une cuisine de production, des installations sportives... À terme, l'école redeviendra une école primaire. À noter, les classes du primaire sont plus grandes que celles du secondaire.</p> <p><b>Sophie-Barat Annexe</b></p> <p>On jugeait difficile d'avoir des travaux en même temps à l'Annexe et au pavillon principal. Cependant, à la suite d'interventions récentes des</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>autorités, un bilan de santé sera effectué et le maintien de lieux sains et sécuritaires sera assuré.</p> <p>Toutes les mesures de sécurité en temps de chantier sont mises en place.</p> <p>En ce qui concerne la communication des travaux, le SRM communiquera par l'entremise de lettres pour informer la communauté scolaire de l'avancement du projet. Des rencontres statutaires seront organisées deux fois par année pour faire état du projet. L'information publiée sur le site internet de l'école Sophie-Barat concernant l'avancement des travaux sera également mise à jour régulièrement.</p> <p><b>Question 1</b> : Quelle est la durée prévue des travaux pour livrer l'école transitoire?</p> <p><b>Réponse 1</b> : L'objectif est de la livrer pour la rentrée 2025 ou au plus tard en septembre 2026.</p> <p><b>Q2</b> : Des mesures d'atténuation seront-elles mises en place pour ralentir le trafic aux abords de l'école transitoire? Les élèves qui sont présentement à Sophie-Barat devront cohabiter avec les travaux tout au long de leur parcours scolaire.</p> <p><b>R2</b> : Toutes les mesures seront prises au besoin pour assurer la sécurité des élèves. Oui les élèves cohabiteront avec les travaux, le CSSdM en a l'habitude. On signale que puisque le Bloc A est vidé, les travaux sont facilités.</p> <p><b>Q3</b> : Serait-il possible de prévoir une rencontre extraordinaire concernant le plan de relocalisation des élèves pour que les parents puissent prendre des décisions éclairées au moment de choisir l'école secondaire de leurs enfants?</p> <p><b>R3</b> : Plusieurs décisions importantes, en particulier la délocalisation, seront envisagées à l'étape du dossier d'affaires; il n'est malheureusement pas possible pour l'instant de se prononcer sur les solutions qui seront choisies.</p> <p><b>Q4</b> : Qu'en est-il du bail pour St. Dorothy?</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p><b>R4</b> : L'entente a été prolongée d'un an, des négociations sont en cours pour la prolonger beaucoup plus longtemps. Dès que l'entente sera conclue, le CSSdM informera la communauté de Sophie-Barat.</p> <p><b>Q5</b> : Sait-on si le statu quo sera maintenu quant à la répartition des groupes (Défi, régulier, adaptation scolaire) dans les pavillons actuels?</p> <p><b>R5</b> : M. Chaput explique que ceci relève de l'organisation scolaire, qu'il ne dispose pas de la réponse pour l'instant et la transmettra à Mme Posso.</p> <p><b>Q6</b> : Un parent explique que lorsqu'il a inscrit sa fille à Sophie-Barat, une navette était offerte pour aller à St. Dorothy. Est-ce que des meilleures conditions de transports seront offertes aux élèves de St. Dorothy?</p> <p><b>R6</b> : M. Chaput explique qu'au secondaire la politique de transport ne prévoit pas de transport scolaire. Le budget de transport scolaire est déjà déficitaire et il n'est pas possible d'offrir de navettes aux écoles délocalisées.</p> <p><b>Q7</b> : Est-il possible d'avoir une réponse quant à la situation à court terme? Y a-t-il des risques pendant les travaux de devoir relocaliser les élèves de St. Dorothy dans d'autres lieux?</p> <p><b>R7</b> : M. Chaput rencontrera très prochainement le MEQ et transmettra la demande des parents et demandera quand la décision sera transmise au sujet de St. Dorothy.</p> <p><b>Q8</b> : Serait-il possible d'avoir une meilleure courroie de transmission entre les parents et le régisseur? Les parents peuvent-ils communiquer directement avec le régisseur?</p> <p><b>R8</b> : M. Chaput explique que Mme Posso envoie toutes les semaines un bulletin de tous les travaux à faire dans l'école et les transmet à l'ensemble du personnel. Afin de permettre au régisseur de se consacrer à son travail d'inspection dans l'ensemble des pavillons, les demandes sont centralisées à la direction.</p> <p><b>Q9</b> : Y a-t-il un risque de délocalisation d'urgence dans les blocs B et C?</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p><b>R9</b> : On s'assure de garantir la sécurité de tous. Si la sécurité est compromise, les mesures nécessaires seront prises.</p> <p><b>Q10</b> : On avait compris au CÉ qu'il y aurait une fermeture complète du pavillon principal. Est-ce le cas?</p> <p><b>R10</b> : Il s'agit d'une hypothèse de travail. Les travaux sont plus simples lorsque les locaux sont vides, mais nous ne sommes pas en mesure de confirmer si ce sera nécessaire ou non.</p> <p><b>Q11</b> : Y a-t-il une augmentation ou une baisse de clientèle anticipée dans les prochaines années?</p> <p><b>R11</b> : Il y a une augmentation de clientèle dans le secteur nord. Le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) présente les prédictions ministérielles. La planification des besoins en espace se fait en collaboration avec la Ville de Montréal et permettra d'évaluer les besoins en espaces en fonction des nouvelles constructions.</p> <p><b>Q12</b> : Advenant un scénario de fermeture complète du pavillon principal, avec l'Annexe, St. Dorothy et l'école transitoire, on manquerait déjà d'espace pour accueillir l'ensemble des élèves. Qu'est-ce qui est fait? Envisage-t-on vraiment 4 sites? Est-il possible d'envisager d'occuper Marie-Anne? Ces options sont-elles considérées?</p> <p><b>R12</b> : Un plan a été déposé au MEQ. Des analyses des clientèles sont effectuées. Marie-Anne fera partie de l'analyse tout comme les autres options possibles, mais les élèves de Marie-Anne ont également des besoins.</p> <p>Mme Bouliane : Le scénario à 4 sites sera refusé par le CE.</p> <p><b>Q13</b> : Au cours des deux dernières années, le CÉ avait des communications plus directes avec le CSSdM; il a été demandé que toutes les communications transigent par Mme Posso. Le CÉ considère qu'il s'agit d'un recul puisqu'une communication plus directe a permis de faire avancer les dossiers.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p><b>R13</b> : M. Chaput explique que les rôles ont changé au CSSdM. La direction générale a décidé de transiger avec les directions d'école étant donné que ce mode de communication est plus direct.</p> <p><b>Q14</b> : Le CÉ demande que l'information qui émane du CSSdM soit signée par le CSSdM et non par la direction d'école. On estime que la façon de faire actuelle est peu fluide.</p> <p><b>R14</b> : Le CSSdM estime que Mme Posso est la personne la mieux placée pour communiquer avec l'équipe-école, les élèves et les parents.</p>	
4. Parole au public		
5. Adoption et suivis du procès-verbal	<p>Proposée par Mme Rodrigue</p> <p>Secondée par M. Verrette</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	
6. Période réservée aux élèves	<p>Les représentants des élèves n'ont pas pu assister à la rencontre puisqu'ils sont au théâtre.</p>	
7. Points réservés à la communauté	<p>Mme Lespinasse reviendra au sein du CÉ comme membre du public et remplacera les représentants de la communauté lorsqu'ils doivent s'absenter.</p> <p>M. Mangin organise en soirée, le 26 janvier, la <i>Foire aux rencontres</i> au gymnase qui réunira 19 organismes du quartier œuvrant auprès des parents et des élèves. L'équipe-école fait remarquer qu'il y aura une levée de cours le 26 janvier et qu'il serait préférable de devancer l'événement dans la journée pour que les élèves y assistent</p>	<p>M. Mangin échangera avec la direction afin de garantir la plus grande participation possible.</p>
8. Points de discussion et de décision		
8.1. Sorties ou voyages ou projets	<p>Mme Posso présente les sorties proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités d'Escalade le 15 décembre foyer 141, et le 11 janvier foyer 241</li> <li>- Musée Pointe-à-Callière : sec. 2, 23 janvier</li> </ul> <p>Proposée par Mme Rodrigue</p> <p>Secondée par M. Jaouhar</p>	

Point	Discussion	Suivis
	Adopté à l'unanimité	
8.2. Examen	<p>L'examen de français aura lieu le 18 janvier pour les élèves de secondaires 4 et 5.</p> <p>L'examen de mathématiques aura lieu le 26 janvier pour tous les élèves.</p>	
8.3. Résolution programme Défi	<p>Le ministère demande qu'une résolution soit adoptée pour que l'école poursuive le programme DÉFI. Projet de résolution :</p> <p>« En date du 13 décembre 2022, la présente résolution, via le conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat, a pour objectif de confirmer la poursuite du programme particulier DÉFI (enrichissement multi-volets) de la première à la cinquième secondaire en vue des cinq prochaines années, soit jusqu'en 2026-2027 inclusivement.</p> <p>Le programme DÉFI de l'école Sophie-Barat propose un curriculum accéléré et enrichi qui permet à l'élève de développer ses compétences à vitesse grand V en ayant accès à des notions plus poussées ou encore grâce à un plus large éventail de contenus académiques.</p> <p>En plus de la formation générale de base, les élèves de ce programme approfondissent les trois fondements suivants : les arts et les lettres, les sciences et l'engagement social et communautaire. »</p> <p>Proposée par Mme Éthier</p> <p>Secondée par M. Jaouhar</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>	
9. Période réservée au forum des parents	Un contact s'est fait avec la DRSP.	
10. Tour de parole		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Délégué du comité central des parents</li> </ul>	Une réunion a eu lieu en novembre où le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) a été présenté. La consultation aura lieu au cours des prochains mois. Le PTRDI a également été présenté. On demande de revoir le calendrier de consultations pour le PTRDI.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignants</li> </ul>		

Point	Discussion	Suivis
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel de soutien</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents</li> </ul>	Un parent mentionne certaines ratées dans l'organisation du tournoi de soccer en ce qui a trait à l'hébergement.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnel</li> </ul>		
11. Varia – Bons coups		
12. Date de la prochaine rencontre et levée de l'assemblée	<p>La prochaine rencontre aura lieu le 17 janvier en Teams.</p> <p>La rencontre est levée à 21h30.</p> <p>Proposée par M. Verrette</p> <p>Secondée par Mme Rodrigue</p>	